

Extrait pour publication électronique
BUREAU EXECUTIF
20 Mars 2009
Relevé de décisions – 1^{ère} partie

Présents : JP Champion – JC Méric- D Tincelin- J Kerhoas- H Bacchini - C Peyras- JP Churet - E Marliot- P Gouard- S Lasseaux – H Giraud- B Bonneau- B David- J Cathelineau- M Bouvet- P Delhaye –C Fourichon- JC Cour – N Peberel- B Porte- C Thourot

Thèmes et Commentaires

Approbation relevé de décisions du BE du 19/02/2009, et Relevé des points du Comité Opérationnel du 11/02/2009 et du 4/03/2009

Le BE adopte à l'unanimité les relevés de décisions du 11/02 et 19/02
Le relevé du CO du 4 mars est reporté au prochain BE

Commission Sport en Entreprise :

Projet 2009-2012

Le BE adopte les objectifs généraux du projet 2009-2012

Règlements des championnats de France Voile habitable entreprise et championnat de France voile légère entreprise

Le BE adopte le principe du règlement mis à jour du Championnat de France FFVoile Habitable Entreprise et Championnat de France FFVoile Voile Légère Entreprise qui doit être validé par les départements concernés.
Ce règlement sera soumis au prochain BE puis les soumettra au vote électronique du CA compte tenu des dates de sortie de l'avis de course du championnat de Voile Légère.

Validation de la liste des disciplines de la voile conformément à la modification de l'article 2 des statuts de la FFVoile

Le Bureau Exécutif de la FFVoile reconnaît à l'unanimité la voile virtuelle et le Kite surf ou Kite Board (planche nautique tractée) comme discipline de la voile au sens de l'article 2.II.b. des statuts de la FFVoile sous condition suspensive de la modification de l'article 2.II.b des statuts FFVoile par l'AG FFVoile.

Procédure de publication des textes officiels de la FFVoile

Le BE adopte à l'unanimité la procédure suivante de publication des textes /décisions officielles de la FFVoile sur son site Internet :

- Le webmaster ne publie les textes qu'après transmission et validation par le service juridique et/ou le département Vie Fédérale. Aucun autre service ne peut prendre l'initiative de publier un texte / règlement / décision sur le site Internet de la FFVoile dans la rubrique « Publications officielles ».
- Les textes / règlements / décisions sont publiés séparément du relevé de décisions des réunions institutionnelles de la FFVoile (BE et CA). Lesdits relevés mentionnent la date précise de publication du texte. Le service juridique et/ ou de le Département Vie Fédérale publie automatiquement le texte adopté. Ce système permet de publier les textes au plus tôt, et notamment le lendemain de la réunion institutionnelle dans le meilleur des cas. La publication peut être retardée en cas de demande du département / service concerné ou en cas de modification du texte en séance.
 - La rubrique « Publications officielles » doit permettre de conserver l'historique des évolutions des textes modifiés et des dates successives de publication.

Tarifs ORCc et ORCi

Suite à l'augmentation des redevances de L'ORC / IMS International le BE adopte à

l'unanimité les nouveaux tarifs ORCc / ORCi français

Redevances à l'ORC 2009:

Redevances ORCc : 42 € soit + 5.0 %
Redevances ORCi : 70 € soit + 40.0 %

Tarifs ORCc France 2009 :

	Nouveau certificat	Revalidation certificat
moins de 8m	45 € inchangé	35 € inchangé
8 à 9,99 m	65 € soit + 5€	45 € soit + 5€
10 à 11,99 m	80 € + 5 €	55 € + 5€
12 à 14, 99 m	110 € + 10€	80 € + 10€
plus de 15m	160 € + 10 €	110 € + 10€

Tarifs ORCi en France 2009 :

	Nouveau certificat	Revalidation certificat
moins de 8m	100 € soit +20€	70 € soit +15€
8 à 9,99 m	120 € +20€	85 € +10€
10 à 11,99 m	150 € +20€	95 € +10€
12 à 14, 99 m	180 € + 20€	120 € + 20€
plus de 15m	250 € + 30€	140 € + 20€

Autres tarifs 2009

Attribution de N° de Voile 15 €
Simulation ORC Club 20 €
Duplicata de Certificat 15 €

Championnat de France Match Racing Féminin

Le BE autorise la possibilité d'accueillir 16 équipages au lieu de 12 à St Quay Portrieux

Audi Med Cup TP52

Le BE donne son accord pour inscrire cette épreuve au calendrier fédéral, Date 9 au 14 juin 2009 à Marseille (SN MARSEILLE)